

❖
Arrondissement
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024**

L'an Deux mil Vingt-quatre, le 15 février, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

Date de la convocation : 09 février 2024

Étaient présents : BASOLI Rocco, BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DANGREAU Pascal, DELVALLEE Axelle, DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LELIEVRE Brigitte, MARIAGE Anne-Sophie, PAW Bernard, PORTEMONT Anne-Sophie, TROCHUT Raymond, WANTELLET Jean-Marc

Absents : CLIQUET Louis,

Absents excusés : RENARD Delphine

Excusés avec procuration : ALGLAVE Florence, GRATTEPANACE Jérôme, LIENARD Nathalie

Nombre de membres :

En exercice :	21
Présents :	16
Excusés avec Procuration :	3
Absents excusés :	1
Absents :	1
Votants :	19

Secrétaire de séance : PORTEMONT Anne-Sophie

Délibération n° : 2024/04

OBJET : FIXATION DES TARIFS CANTINE – GARDERIE PERISCOLAIRE – ETUDES SURVEILLEES – ACM.

Vu la délibération 2023/41 du 14 décembre 2023 portant fixation des tarifs cantine – garderie périscolaire – études surveillées – ACM

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La Ville organise des Accueils Collectifs de Mineurs pour les enfants de 3 ans à 11 ans durant les vacances scolaires de printemps et d'été.

Le tarif actuel est en vigueur depuis 2014. Or les coûts, particulièrement ces dernières années, ont augmentés fortement. L'inflation cumulée est estimée à plus de 18% sur cette période.

Ainsi, il est proposé au conseil d'augmenter les tarifs d'environ 14%, soit entre 50 centimes et 60 centimes pour les quaroubains.

Les tarifs à compter du 1^{er} mars 2024 sont :

Cantine Scolaire	
Prix du repas pour les élèves habitants Quarouble	4,50 €
Prix du repas pour les élèves <i>n'habitants pas</i> Quarouble (extérieurs)	5,50 €

Garderie Périscolaire	
Prix pour 1 heure	
- Quotient familial < ou = à 369 €	1,80 €
- Quotient familial 370 € à 499 €	2,00 €
- Quotient familial > ou = à 500 €	2,20 €
Prix une demi-heure	
- Quotient familial < ou = à 369 €	0,90 €
- Quotient familial 370 € à 499 €	1,00 €
- Quotient familial > ou = à 500 €	1,10 €

Etudes surveillées	
Prix pour 1 heure	2,20 €

- La tarification pour les accueils de loisirs est la suivante :

Il convient de préciser le mécanisme d'abattement à partir de l'inscription de 3 enfants. Ainsi les familles qui inscrivent 3 enfants aux ACM bénéficient d'un abattement de 10% pour chacun des enfants, sur le tarif de l'inscription (pas pour les repas).

ACM	Tarif journalier normal		Tarif journalier avec abattement de 10%	
	Quarouble	Extérieur	Quarouble	Extérieur
Inscriptions				
- Quotient familial < ou = à 369 €	4,00 €	8,00 €	3,60 €	7,20 €
- Quotient familial 370 € à 499 €	4,80 €	9,60 €	4,32 €	8,64 €
- Quotient familial > ou = à 500 €	5,10 €	10,20 €	4,59 €	9,20 €
Repas	4,50 €	5,50 €	/	/

**Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

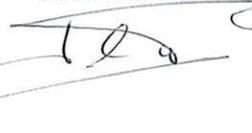
- **APPROUVE** la nouvelle tarification proposée ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**La secrétaire de séance
PORTEMONT Anne-Sophie**




**Le Maire,
Jean-Luc DELANNOY**



Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en	
Sous-Préfecture le	22 FEV. 2024
Sa Publication sur le site Internet de la ville le	23 FEV. 2024
	
Le Maire Jean-Luc DELANNOY	
